

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'UNIVERSITE FEDERALE TOULOUSE MIDI PYRENEES  
DU VENDREDI 14 OCTOBRE 2022**

UT2J

**PRESENCES ET REPRESENTATIONS :**

	<i>Présent /Absent/Excusés</i>	A reçu procuration de
<b><i>Président du Conseil d'administration</i></b>		
Marc RENNER	P	M.Boyer
<b><i>Membres fondateurs</i></b>		
Hugues KENFACK (UT1C)	E	
Emmanuelle GARNIER (E. Garnier)	P	O.Lesbre
Jean-Marc BROTO (UPS)	P	J-L.Rols
Catherine XUEREB (INP)	P	M.Darboux
Bertrand RAQUET (INSA)	P	
Olivier LESBRE (ISAE-Supero)	E	
Jocelyn MERE (CNRS)	P	
Virginie MAHDI (CNRS)	P	
<b><i>Personnalités qualifiées</i></b>		
Dominique FROMENT (CROUS)/RIVIER-MONRIBOT Fabienne	P	
Olivier CHANSOU (ENAC)/ Philippe LE LIGNE	E	
Catherine MANCEL (ENAC)	P	O.Chansou
Pierre SANS (ENVT)	P	L.Augier
Damien TREMEAU BUSSON (ENSFEA)	P	
Pierre Fernandez (ENSAT)	A	
Jean-Yves FOURQUET (ENIT)	E	
Thierry ALCOUFFE (ONERA)	P	
Eric DARRAS (IEP)	P	
Audrey LORIDAN-BAUDRIER (IMT Mines Albi)/ LUQUIN Lionel	E	
Christelle FARENC (INUC)	P	L.Luquin
Caroline BARRERA (INUC)	A	
Bruno DARBOUX (pôle AEROSPACE VALLEY)	E	
Hervé OSSARD (pôle AGRI SUD OUEST INNOVATION)/ AUGIER Laurent	E	
Françoise TORRE (CFDT)	A	
Carole BONNEMAINS (CPME)	E	
Xavier PETRARCHI (CGT)	A	
Marie-Odile ROY (MEDEF)	P	
<b><i>Personnalités extérieures</i></b>		
Nadia PELLEFIGUE/ DALIX Emilie	P	
Maxime BOYER	E	
Jean-Louis CHAUZY	A	
Louis CASTERAN (Cté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées) / CRASPAY Gilles	P	J-Y.Fourquet
Catherine DURAND (Cté d'Agglomération Castres-Mazamet)	A	
Norbert MELER (ville de Foix)	P	

<b>Représentants élus des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs</b>		
<b>SECTEUR 1</b>		
Cécile CRESPIY (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	E	
Jérôme RENAULT (FSU et sympathisant.e.s)	P	
Anne-Marie O'CONNELL (Langues et rayonnement)	A	
David NAVARRE (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	
Isabelle KAWA-TOPOR (Langues et rayonnement)	E	
Sylvie LAVAL (FSU et sympathisant.e.s)	P	A.Lionel
<b>SECTEUR 2</b>		
Bertrand JOUVE (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	E	
Sonia ROSE (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	B.Jouve
Michaël POUZENC (FSU et sympathisant.e.s)	P	
Alexandra SIPPEL (FSU et sympathisant.e.s)	P	
Ophélie CARRERAS (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	
Alexa CRAIS (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	A	
<b>SECTEUR 3</b>		
Christel LUTZ (Université d'abord pour toutes et tous)	P	
Richard GUILLET (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	O.Carreras
Jean-Luc ROLS (Nouvelle ambition pour le site)	E	
Nicolas NAUDE (Université d'abord pour toutes et tous)	P	
Frédéric MARCHAL (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	E	
Pascal PUECH (FSU et sympathisant.e.s)	P	A.Cockx
<b>SECTEUR 4</b>		
Arnaud COCKX (FSU et sympathisant.e.s)	E	
Joseph GERGAUD (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	C.Crespy
Lucien BALDAS (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	F.Marchal
Alain PIROVANO (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	E	
Lionel ARNAUD (FSU et sympathisant.e.s)	E	
Alexandre RIPOCHE (CGT FERC)	A	
<b>Représentants élus des BIATSS</b>		
<b>SECTEUR 1</b>		
Rémi GONDRAN (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	E	
Patrick PIERA (SNPTES)	P	
<b>SECTEUR 2</b>		
Ghislain DELRIEU (FSU et sympathisant.e.s)	P	
Cécile DYBECK (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	E	
<b>SECTEUR 3</b>		
Patricia FONTES (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	A	
Olivier HELIES (SNPTES)	P	
<b>SECTEUR 4</b>		
François GUERIN (CGT FERC)	E	
Guillaume GENTILS (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	A.Pirovano
<b>UFTMiP</b>		
Shamsiya KHASHIMOVA (SNPTES)	P	
Yaël SALAMA (Ensemble pour l'Université de Toulouse)	P	D.Ghislain

<b>Représentants des étudiants hors formation doctorale</b>		
<b>SECTEUR 1</b>		
Pierre DEVILLE (UNI: excellence de l'université)	A	
Siège vacant		
<b>SECTEUR 2</b>		
Matéo LAIR (Bouge tes campus)	A	
Axel LOSCERTALES (Etudiant.e.s progressistes:une voix forte pour UT2J)	P	
<b>SECTEUR 3P</b>		
France BOYER VIDAL (Bouge tes campus)	A	
Quentin ESTRADA (Un nouvel élan pour Toulouse)	A	
<b>SECTEUR 4</b>		
Valentin THEDON ( La Communauté des étudiant.e.s)	A	
Antonin VAISSE (UNEF et SEL-CGT)	A	
<b>Représentants des étudiants en formation doctorale</b>		
Camille CHAMPIGNY (Les doctorants pour l'Université de Toulouse)	A	
Shangrong CHEN (FSU et sympathisant.e.s)	A	
<b>Membres avec voix consultative</b>		
Mostafa FOURAR, Recteur, Chancelier des Universités	A	
Cécile FROMION, Agent Comptable de l'UFTMiP	P	
Sabine FOULON Dir. de l'Enseignement Supérieur du Rectorat Sophie BONHOURE Dir. de l'Enseignement Supérieur du Rectorat		
<b>Invités permanents</b>		
Jacques CAVAILLE, Inserm	A	
Marc PONTAUD, Meteo France	A	
Stéphanie LAVIGNE, TBS	P	
Frédéric PRADEILLES, CNES	A	
Jérôme DELORMAS, Isdat	A	
Patrick CAZENEUVE, SATT	P	
Jean-Denis FALISE, ICAM	A	
Christine ESPINOSA ,IRT St Exupéry	P	
Muriel ROTH, CREPS,	A	
Pierre Benoit JOLY, INRAe	E	
Florence MORINEAU, IRD	A	
Jean-François LEFEBVRE, CHU de Toulouse		
Odile JANKOWIAK-GRATTON, DGS	P	
Claude MARANGES, Directeur du DFVE	P	
DREI	A	
Jérôme VICENTE, Directeur du DRDV	A	
Maud LE HUNG, Directrice du DRSU	P	
Hervé LUGA, vice-président Numérique	P	
Christian LIBEROS, commissaire aux comptes	A	
Colomba DUSSART, DGS Adj. et Resp.Service Aff. Jur. et Inst.	P	

<b>Invités occasionnels</b>		
Milène DURO, Directrice opérationnelle du DREI	A	
Carine DESAULTY, Directrice opérationnelle du DRDV	A	
Emmanuelle GIRAUD, Directrice opérationnelle du DFVE	P	
Mélanie DUCOLOMBIER, Responsable Communication	P	
Catherine ROUSSY, Directrice du SICD	P	
Jean-Marc SOULAT, Directeur du SIMPPS	A	
Stéphanie PIERRON, Directrice du SPMG	P	
Béatrice QUEULIN, responsable du service des ressources humaines	P	
Aude ARCHAMBAULT, responsable SAF	A	
Jean-Yves LOPEZ, Responsable SNUT	A	
DEL VECCHIO Nathalie, Chargée de mission Transition Ecologique et Sociétaire	P	
ROSE Sonia, Directrice de la Muframex	P	
JEANDEL Catherine, Océanographe, Géochimiste, Directrice de recherche CNRS au Legos	P	
COLIN Catherine, Professeur des Universités de l'INPT et directrice de l'École des Docteurs de Toulouse	P	
TOPLIS Mike	P	
CASSOU Christophe, climatologue et chercheur CNRS au laboratoire Climat Environnement Couplage & Incertitude du CERFACS	P	
VARENNE Clément	P	
SOULE-DUPUY Chantal	P	

## Introduction

Accueil par E. Garnier

Présentation de M. Renner (CV envoyé en amont du CA)

M. Renner informe que Catherine Colin prend la suite de David Malec à la direction de l'Ecole des Docteurs de Toulouse.

**N. Naudé** : il a été évoqué le CNESER. Quelle conséquence a le vote défavorable sur les statuts ?

**M. Renner** : il s'agit d'un avis consultatif. C'est un avis certes défavorable mais pas tant que cela compte tenu des votes sur d'autres sujets. A une voix près on n'était pas loin du vote positif. La discussion était intéressante et il remercie les collègues qui ont apporté des explications sous des angles divers (JM Broto, E. Garnier et C. Farenc) et le CNESER semble avoir entendu ces explications.

**N. Naudé** sait-on ce qui a bloqué le CNESER ?

**M. Renner** : nous sommes face à une ordonnance de 2018 que le CNESER n'a jamais vraiment accepté et sur les objets du PIA du site. Ces sujets n'ont pas la faveur du CNESER en temps normal.

## Approbation des compte-rendus du :

### 1.1. Conseil d'administration du 24 juin 2022

Pas de remarques

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 53
Le CR est adopté à l'unanimité				

### 1.2. Conseil d'administration extraordinaire du 31 août 2022

Prise en compte de la remarque de P. Puech et des demandes de correction de coquilles.

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 53
Le CR est adopté à l'unanimité				

**M. Pouzenc** demande que sur la formulation de l'ordre du jour soient indiqués les points qui font l'objet d'un vote.

## MOBILISATION DE L'ESR POUR LE CLIMAT

### 2. Mobilisation de l'ESR pour le climat. Mieux comprendre pour agir ensemble

*Intervention de Christophe Cassou climatologue et chercheur CNRS au laboratoire Climat Environnement Couplage & Incertitude du CERFACS (Centre Européen de Recherche et de Formation Avancée en Calcul Scientifique à Toulouse), co-auteur du rapport du GIEC et ambassadeur de la fête de la science 2022.*

*et Catherine Jeandel Océanographe, Géochimiste, Directrice de recherche CNRS au Legas (Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiale) au sein de l'Observatoire Midi-Pyrénées (OMP) Audition fin mai*

*cf PWP présenté en séance*

**M. Renner** précise que cette intervention a été demandée par notre Chargée de mission Transition Ecologique et Sociétale, Nathalie Del Vecchio.

**C. Cassou** intervention sans PWP. Synthèse du rapport du GIEC et sur les conséquences qui en découlent. Ce rapport donne une claque et indique que les quelques changements ne suffisent pas : il faut des changements radicaux pour baisser la température et stabiliser les risques.

Pour la première fois dans ce rapport on montre qu'il existe des points durs par rapport à l'adaptation au changement climatique. Les chiffres sur la mortalité augmentent et démontrent un échec silencieux au changement climatique. Cet été exceptionnel est un avant-gout d'un été classique de 2050. C'est un coup de semonce sur les écosystèmes terrestre et marin. Cela indique les limites pour la préservation de la biodiversité. S'adapter à un changement de climat rapide et fort est illusoire. Point positif sur les solutions/réponses : le rapport GIEC en donnent plusieurs. Ils indiquent que les réponses existent déjà mais qu'on doit les accroître. Le changement climatique va avoir un coût mais ne rien faire va coûter encore plus. Ex : questionner nos usages. Décider ce qu'on abandonne et ce qu'on garde. On va continuer à se déplacer donc comment on se déplace ? Réduire / éviter, Améliorer, Transformer. Comment améliorer la sobriété (pas au sens de la pénurie) tout en conservant le niveau de bien-être. L'effort individuel n'est possible que si les décisions politiques les favorisent. Ne pas tricher avec les transformations (pas de greenwashing). La jeunesse ne doit pas être la seule à porter la charge mentale de cette transformation sociale laquelle doit être structurelle et non pas basée sur des cache misères qui reporteraient à plus tard la transformation.

**C. Jeandel** : cf PWP présenté en séance illustrant les incendies sous-marins et les conséquences du changement climatiques sur le littoral méditerranéen.

**A. Sippel** : remercie pour cet exposé. L'expression de transition écologique la gêne de plus en plus car on l'entend souvent mais on voit que l'adaptation est difficile. On voit que l'UFTMiP a des projets en matière d'Hydrogène vert concernant notamment les déplacements mais dans les milieux universitaires elle a le sentiment qu'on va toujours chercher l'excellence ailleurs (ce qui implique des déplacements carbonés) et cela pose question sur nos méthodes de recherche et nos déplacements notamment pour des communications scientifiques.

**C. Cassou** : labo 1.5 questionne nos pratiques et fait l'inventaire de ce qu'on abandonne et ce qu'on garde. Invite à aller voir leur webinaire. La meilleure adaptation au changement climatique est l'atténuation. Si on se limite à l'adaptation on peut donner l'impression que l'on est défaitiste. Il faut présenter l'adaptation comme une nécessité puisque le changement climatique va continuer donc ils ont une double injonction de travailler sur les causes de ce changement. L'angoisse, certes, on la ressent tous : il nous faut tous entrer dans l'action collective.

**E. Garnier** : c'est une interpellation politique. Au niveau du site et au niveau national / international des initiatives sont lancées. Nous devons produire un plan de sobriété énergétique et cela va donner un coup d'accélérateur aux politiques qui étaient déjà entreprises mais qui auraient sans doute mis plus de temps à être portées et porter leurs fruits. Dans ce plan, la question du transport notamment à l'international est posée. On doit rendre ce plan fin 2022. Il y a aussi la question des bâtiments, de la consommation énergétique. Le politique prendra sa part mais les communautés doivent prendre aussi leur part de responsabilité.

**C. Jeandel** : Elle était au conseil de l'AFECEI : chaque labo a besoin de son référent Développement Durable. Il est ressorti un besoin de coordination, de mise en réseau et de co-culture pour avancer.

**J. Renault** : sur la communication par rapport au grand public on évoque souvent le littoral (on pourra toujours manger autre chose que les espèces signalées en danger et peu importe si on aura moins de plages) mais qu'est-ce qui est fait dans les milieux urbains qui touchent une grande partie de la population (notamment sujet sur la santé publique avec les gaz à effet de serre). Dimension de la gestion globale de l'environnement à l'échelle de la planète.

**C. Cassou** : on adapte notre discours selon l'auditoire et on évoque les risques urbains aussi et les leviers pour améliorer et s'adapter. Nous avons une communauté de destin : il n'y aura pas de perdants et de gagnants. Il faut diminuer à 100% l'effet de serre.

**M. Pouzenc** peut-on disposer l'intervention de M. Cassou ?

**C. Cassou** il le transmettra.

**R. Guilet** : c'est frustrant. Ce débat est important et intéressant et tourne court faute de temps. Il aurait eu d'autres questions à poser. Il demande à ce qu'on consacre du temps sur ce sujet.

**M. Renner** : on peut effectivement organiser un conseil d'administration thématique sur ce sujet.

**C. Lutz** : on a évoqué les composantes et laboratoires et les comportements. ils ont besoin d'avoir des impulsions. On n'a pas parlé du volet numérique non plus.

**O. Jankowiak-Gratton** : un travail de coordination a démarré avec les DGS et les services sur le sujet de la sobriété énergétique.

## **INSTALLATION DES INSTANCES DE L'UT ET ELECTION A LA PRESIDENCE**

### **3. Calendrier pour l'installation des instances et l'élection à la présidence de l'UT**

*DGS - cf PWP présenté en séance*

**O. Jankowiak-Gratton** : Dans le décret relatif à la création de l'UT deux précisions ont été apportées, à partir desquelles nous devons maintenant travailler. La première indique que le conseil d'administration de la COMUE de l'UFTMIP, c'est-à-dire vous, doit se prononcer sur Les principes et modalités d'organisation du scrutin, par voie électronique ou à l'urne physique, pour les élections au conseil d'administration, au sénat académique et au parlement étudiant de l'UT. Nous avons besoin de connaître cette information rapidement pour pouvoir nous organiser même si techniquement on peut attendre la fin de l'année, pour l'organisation de ce scrutin.

Il est proposé d'organiser ce scrutin de manière électronique pour les collèges de représentants élus au conseil d'administration et au parlement étudiant et d'avoir un vote à l'urne pour le représentant BIATSS au sénat académique, car nous ne sommes pas sur les mêmes échelles. Pourquoi partir sur un vote électronique ? Parce que les élections sont multi sites, que c'est très compliqué de synchroniser des élections à l'urne. Lors des premières élections à l'urne nous avons dû faire un appel à un huissier pour conserver les bulletins jusqu'à la date du dépouillement. Nous risquons des pertes de bulletins. C'est très difficile à organiser et à contrôler pendant tout le dépouillement. Nous privilégions donc une solution électronique et pour l'élu BIATSS comme nous ne sommes pas sur les mêmes échelles, nous pouvons donc recourir à un vote classique à l'urne, organisant des bureaux de vote sur notre site.

### **4. Modalités électorales :**

#### **4.1 Principes et modalités d'organisation du scrutin**

Conformément à l'art. 3, 1° du projet de décret portant statuts de l'Université de Toulouse : « *Le CA de la COMUE « Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées » en exercice à la date de publication du présent décret arrête :*

*1° Les principes et modalités d'organisation du scrutin, par voie électronique ou à l'urne physique, pour les élections au conseil d'administration, au sénat académique et au parlement étudiant de l'Université de Toulouse ;*»

Il est proposé au conseil d'administration qu'il approuve l'organisation suivante du scrutin :

- par voie électronique pour les élections au conseil d'administration et au parlement étudiant de l'Université de Toulouse et
- par vote à l'urne pour l'élection du représentant des BIATSS du sénat académique de l'Université de Toulouse

**M. Pouzenc** : a-t-on des éléments sur les taux de participation aux dernières élections dans le cadre du vote électronique ?

**O. Jankowiak-Gratton** : évoque le cas des élections papier il y a quelques années dantesques avec un risque d'erreurs important.

**C. Dussart** : La comparaison est difficile puisque la première fois au renouvellement entier du CA le taux de participation devait être autour de 7%. C'était à la fois un maintien de la participation, et en même temps un meilleur taux puisqu'il y avait le COVID ce qui n'était pas évident pour mobiliser l'électorat. Le système de scrutin électronique sur trois jours a permis à ceux qui étaient éventuellement éloignés de participer. Pour le renouvellement des élections des collèges étudiants, il avait été constaté aux dernières élections un taux assez bas, mais finalement assez habituel. Le taux de participation devait tourner autour de 4%, mais quand on regarde les dernières élections aux niveaux des secteurs on peut voir que certains établissements ont un taux de participation plus élevé. Des élections sur place c'est autant de personnes qui sont mobilisés à côté d'une urne sur chaque implantation du site ; cela a un coût en terme de RH, de papiers et matériels, cela demande beaucoup de démarches. Le ministère lui-même s'est mis au vote électronique ; c'est dans l'air du temps.

**R. Guilet** : concernant les dates sur la présidence, fait-on campagne en connaissant les candidats à la présidence. Questions sur la communication des candidats sur les listes dans les établissements.

**O. Jankowiak-Gratton** : Sur les questions des personnalités qualifiées et des personnalités extérieures ainsi que sur la présidence, nous avons commencé à travailler avec les établissements et le Conseil des Membres pour préciser les règles, et nous reviendrons vers vous le 9 décembre sur ces deux points là pour vous les présenter et les valider puisqu'ils feront partis de l'arrêté électoral qui sera publié en début d'année 2023. Mais il est bien précisé, dans le décret que c'est le conseil d'administration qui va se prononcer sur ces point-là.

**M. Renner** : Pour résumer aujourd'hui on vote sur le mode du scrutin et le 9 décembre on affine sur les questions de règlement intérieur provisoire et les modalités de l'élection sur la présidence.

**O. Jankowiak-Gratton** : Sur la communication, nous n'avons pas commencé à travailler, mais effectivement c'est un point très important. Cela fait partie des choses sur lesquelles nous devons travailler prochainement et également faire une proposition.

Le conseil d'administration approuve l'organisation du scrutin :

- par voie électronique pour les élections au conseil d'administration et au parlement étudiant de l'Université de Toulouse ;
- par vote à l'urne pour l'élection du représentant des BIATSS de l'Université de Toulouse au sénat académique.

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 53
Adopté à l'unanimité				

#### 4.2 Autres modalités d'organisation

2° Les modalités de désignation des personnalités qualifiées au conseil d'administration, des représentants des établissements membres et des responsables des pôles de recherche au sénat académique et des représentants des établissements membres acceptant de mobiliser des fonds dédiés à la vie étudiante et des personnalités extérieures au parlement étudiant de l'Université de Toulouse ;

3° Les modalités de l'appel à candidatures à la fonction de président de l'Université de Toulouse.

seront présentées au vote du conseil d'administration du 9/12/2022 (règlement intérieur provisoire).

**M. Renner** précise que les échanges avec la DGESIP continuent sur des questions techniques un peu complexes.



## INFORMATIONS SUR LES PROJETS

### 5. Démarrage de TIRIS

*Présentation Mike Toplis - cf PWP présenté en séance*

**M. Pouzenc :** des groupes ont travaillé sur TIRIS. Ont-ils un avenir et vont-ils retravailler sur les prochains sujets ou on passe à autre chose ?

**M Toplis :** Pour lui c'est tout à fait le genre de profil de personnes, l'idée est de faire des ordres de missions, les personnes ayant trouvé un intérêt dans les axes stratégiques de l'UFTMiP vont trouver un intérêt à ce niveau de la vie de TIRIS.

**JM Broto :** il y a encore une réflexion à mener notamment sur l'articulation entre TIRIS et l'UT. La directrice de l'ESR est venue nous rendre visite la semaine dernière et a posé cette question sur le lien entre les deux objets. Les établissements ont voté sur les statuts pour nous permettre de fonctionner sur une période expérimentale. La question de cette articulation est très importante.

**E. Garnier :** on a souhaité un projet au cœur d'un ensemble plus large qui est l'UT et qui a vocation à expérimenter un certain nombre d'éléments. Au CNESER, on demande à ré expliquer sur quoi va porter cette expérimentation et vers où on veut aller. La réponse a été unanime, si ces statuts nous vont bien on les gardera. Ce qui est souhaité au démarrage c'est que les deux grandes missions que sont la formation et la recherche trouvent un équilibre le plus rapidement possible. On part avec quelque chose de structuré sur le volet recherche et on précisera ultérieurement des éléments. On est en train de faire émerger des pôles de formation qui soient opérationnel le plus tôt possible. Nous allons devoir proposer un nouveau maillage qui n'avait jusqu'à maintenant pas été proposé.

**P. Piera :** sur organisation administrative comment ça va se passer entre le règlement intérieur de l'UT et le support des BIATSS pour accompagner ces pôles formation.

**M Toplis** il n'a pas encore parlé des UTS aujourd'hui. Ce n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui.

**E. Garnier** clairement ce n'est pas encore sur la table. Il n'y a pas de projet de remanier le format administratif. Le texte permet les UTS mais ce n'est pas un sujet encore investi et travaillé.

**M. Renner :** il y a de fortes chances que cela se fasse progressivement, pas de changement brutal à ce jour.

**A. Sippel** est ce que le projet TIRIS prévoit des supports de poste pour aider les chercheurs à monter les projets ? Il faut éviter qu'on croule sous les appels à projets.

**M Toplis :** parmi les quatre familles de programme, il est prévu pour la formation des embauches. Dans le projet aussi il y a des recrutements prévus pour les managers de projet. 7% de la somme qui n'est pas dans les dispositifs et qui est mobilisable pour aller mettre des moyens là où le projet a créé des tensions avec des surcharges de travail.

**M. Renner :** c'est un sujet sur lequel on reviendra.

### 6. Cité Internationale de l'Université de Toulouse : point d'étape

*Présentation C. Sonnendrucker et M. Ducolombier- cf PWP présenté en séance*

Des visites sont organisées tous les lundis après-midi.

**C. Lutz :** quelle est la fourchette de prix des hébergements ? Suggestion d'action : proposer que les journées des écoles doctorales s'y déroulent.

**M. Ducolombier :** c'est une bonne idée. Concernant les tarifs, la nuitée n'est pas la même selon le nombre de jours que l'on prend. On va le mettre début novembre sur le site internet. Tarifs en moyenne inférieurs à ce qui se pratique sur le centre-ville.

**R. Guilet** : les réservations vont-ils s'articuler avec les règlements intérieurs des établissements ?

**M. Ducolombier** : oui mais partiellement. Les établissements pourront faire des réservations et ce sera validé par le DREI de l'Université de Toulouse.

## 7. DROcc

*Présentation de Hervé Luga (VPN) - Cf. PWP présenté en séance*

**H. Luga** : il informe qu'il ne rentrera pas aujourd'hui dans le détail des services : ils seront proposés avec les tarifs à un prochain conseil d'administration.

**P. Puech** : par rapport aux utilisateurs est-ce que ce sera toujours un accès gratuit aux utilisateurs pour les calculs ?

**H. Luga** : question complexe. C'est une structure qui travaille en coût complet Dans le catalogue de service on a le coût exact de ces services et certains ont un poids qui annule le coût car soumis à des subventions, puisqu'il y a des machines qui ont été subventionnées par l'Europe. On cherche à ce que ce soit gratuit pour les usagers. Il y a des dépenses éligibles à des financements et il serait intéressant que les établissements récupèrent les demandes de leurs chercheurs de manière à ce que cela puissent renforcer les services.

**C. Xuereb** : par rapport à cette demande de gratuité, bien évidemment le calcul n'est pas gratuit. Les usagers ne voient pas passer le coût de ces calculs qui sont néanmoins assumés par les établissements et on sait qu'au vu de la consommation énergétique le coût va notablement augmenter. On a deux poids et deux mesures entre les chercheurs des établissements qui paient et les parties expérimentales pour lesquelles les tutelles versent des fonds pour lesquels il faut se débrouiller pour assurer les maintenances et investissement autres. Si on a une augmentation des coûts d'énergie il va falloir sans doute revoir cette question de la gratuité pour une répartition équitable entre les laboratoires de recherche.

**H. Luga** : c'est pourquoi il a bien établi la différence entre le coût complet initial dans lequel on a tous les fluides qui sont cotés et la politique incitative des établissements auprès de leurs communautés pour venir utiliser ces moyens là, au coût décidé par l'établissement ou l'organisme. Nous reviendrons avec les tarifs devant le conseil d'administration.

**M. Renner** : est-ce que la chaleur du datacenter est récupérée ?

**H. Luga** : c'est récupéré par Toulouse Métropole mais certains travaux sont effectués pour récupérer de l'énergie. Toutefois nous récupérons moins que ce qui était prévu à l'origine mais ils consomment beaucoup moins d'énergie.

## OBSERVATOIRE DU DOCTORAT

### 8. Rapport de l'observatoire du doctorat 2021

*Présentation Catherine Colin Professeur des Universités de l'INPT et directrice de l'Ecole des Docteurs de Toulouse - UFTMIP et Clément Varenne responsable de l'Ecole des docteurs – cf PWP présenté en séance*

**R. Guilet** : la part publique-privée est-elle indiquée dans le rapport ?

**C. Varenne** : Si on la schématise, à un an on est à 30 (pub)-30 (privé)-30 (international). Vers 5 ans il y a une part plus importante vers le privé. Environ 13% des docteurs se destinent à l'ESR et il y a beaucoup de doctorants étrangers qui retournent souvent enseigner chez eux.

**C. Lutz** : quand on interroge des doctorants sur le fait de passer la qualification beaucoup encore disent ne pas être au courant. Elle est étonnée car il y a quand même à l'Ecole des docteurs des formations donc cela veut dire que le message reste difficile à passer. S'ils n'ont pas un attrait dès le départ, le message arrive difficilement à eux. On a appris qu'il y avait eu un passage de D. Malek à C. Collin à la direction de l'EDT : comment ça s'est passé ? Il y a eu un appel à candidatures ?

**C. Xuereb** : il ne s'agissait pas de lancer un appel à candidatures alors que nous étions en fin de mandature de l'UFTMIP et nous avons convenu de ne pas passer une procédure lourde juste pour quelques mois. Nous avons cherché un profil pour assurer un intérim pour quelques mois qui connaisse le milieu et soit prêt à venir au pied levé. C. Colin a coché toutes les cases et on la remercie pour assurer cette continuité en attendant une désignation officielle après l'élection.

**S. Lavigne** : s'interroge sur les statistiques sur les doctorants qui vont vers le CNU.

**C. Varenne** : les données en hausse au fil des années des docteurs qui ne vont pas vers le CNU souvent dû à la réduction de postes mais c'est une moyenne nationale.

**C. Colin** : beaucoup bifurquent aussi vers les EPIC.

**M. Renner** il est intéressant de séparer par les salaires sur les 30-30-30 parce que là la moyenne peut paraître surprenante mais il pense qu'elle est liée.

**C. Varenne** : on a ici que les chiffres des docteurs en France et pas ceux qui sont dans d'autres pays donc cela risque de ne pas avoir de sens de donner des chiffres à l'étranger.

Le Conseil d'administration approuve le rapport de l'observatoire du doctorat 2021.

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 53
Adopté à l'unanimité				

## QUESTIONS FINANCIERES

### 9. Cotisations des établissements pour le SIMPPS

**M. Renner** signale une modification de l'ordre du jour sur ce point. Nous ne soumettrons pas la deuxième partie de la question qui soulève encore des discussions entre les membres.

**J-M Broto** : la CVEC est dans les établissements, c'est donc pour lui la décision de ces derniers qui doit intervenir pour le paiement au SIMPPS et non pas au conseil d'administration de l'UFT. Il n'est pas contre pour apporter plus de moyens supplémentaires au SIMPPS mais ça ne passe pas forcément par l'augmentation des médecins.

**O. Jankowiak-Gratton** : les tarifs doivent être votés en conseil d'administration de l'UFTMIP ; nous en avons besoin pour pouvoir facturer 2021-2022.

**J-M Broto** : il n'est pas sûr que cela ait été voté dans les établissements.

**A. Locertales** : oui et ils ont voté pour à UT2J.

**A. Sippel** : ces 8,50 € sont-ils fléchés sur le SIMPPS ?

**M. Renner** : oui c'est cela. On vote sur 8,50 € pour 2021-2022 et on reviendra sur la suite.

Le Conseil d'administration ne vote que sur le premier article et approuve le montant de 8,50 euros par étudiant pour la participation aux dépenses du SIMPPS notamment au titre de la contribution vie étudiante et de campus pour l'année 2021-2022.

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 53
Adopté à l'unanimité				

### 10. Évolution de la tarification du Service inter Universitaire de Pédagogie (SiUP)

*Présentation Sonia Izquierdo Roman - Cf. PWP présenté en séance et document adressé au conseil d'administration*

Pas de remarque

Le Conseil d'administration approuve l'évolution de la tarification du Service inter Universitaire de Pédagogie.

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 53
Adopté à l'unanimité				

### 11. Prix Pépite 2022 et modalités administratives et financières d'accompagnement des lauréats

*Présentation Claude Maranges (Dir DFVE) - Cf. PWP présenté en séance et document adressé au conseil d'administration*

Sujet présenté pour information

**M. Renner :** Il y a eu entre temps le jury national, et notre premier champion s'est valorisé au niveau national. D'ailleurs il pense qu'il y a eu d'autres valorisations dans le cadre du salon très récemment. Le projet Pépite émerge aussi bien dans le domaine du sport que dans le domaine du handicap au sens large du terme.

### 12. Emprunt – Opération Campus

*Présentation Stéphanie Pierron (Dir. SPMG) - Cf. PWP présenté en séance et document adressé au conseil d'administration*

**M. Pouzenc** on entend par ailleurs que cette hausse des taux limite les capacités d'action des collectivités territoriales ? Doit-on se poser cette question au niveau de l'UFT ?

**S. Pierron :** Notre modèle financier permet de vérifier que l'opération reste réalisable et qu'elle ne met pas en difficulté les projets. Nous avons un outil de simulation qui nous permet de vérifier cette soutenabilité.

**M. Pouzenc :** va-t-on revoir à la baisse les programmes ?

**M. Renner :** non on pourra clôturer le programme Opération Campus.

Le Conseil d'administration autorise l'Administrateur Provisoire de l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées dans la limite des montants globaux maximum et durées d'amortissement définis dans la délibérations n°2016/03/007 du 25 mars 2016; à signer toute pièce relative à l'offre de versement pour chaque tranche ou ligne de prêt dans les conditions de taux définies ci-dessous.

*Conditions de taux :* Les taux proposés dans les offres de versement ne pourront excéder les taux pris en compte dans les simulations conformes aux instructions de MESR, dans la limite d'un risque maximum de niveau « très fort » conduisant à des taux maxima de 3,5 % pour la BEI et de 4,5 % pour la CDC.

Dans le cadre du financement de la deuxième vague d'opérations du plan campus de Toulouse autorisé à l'article 1<sup>er</sup>, le conseil d'administration donne délégation de pouvoir à l'Administrateur provisoire de l'Université Fédérale de Toulouse Midi Pyrénées aux fins d'accepter les taux d'emprunt lorsqu'ils seront connus, de signer les contrats correspondants et toutes pièces contractuelles relatives au versement du crédit.

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 53
Adopté à l'unanimité				

### 13. Affectation du résultat 2021 du SGE

Présentation Cécile Fromion (Agent comptable de l'UFTMiP) - Cf. PWP présenté en séance et document adressé au conseil d'administration

Pas de remarques

Le conseil d'administration approuve l'affectation du résultat 2021 du SGE et décide d'affecter le résultat de 76 008.45 € en réserves (compte 10682).

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 53
Adopté à l'unanimité				

#### 14. Seuil d'imputation en investissement et durées d'amortissement

Présentation Cécile Fromion (Agent comptable de l'UFTMiP) - Cf. PWP présenté en séance et document adressé au conseil d'administration

**M. Pouzenc** sur les frais accessoires, pour les matériels informatiques et achat de licence, ça rentre dedans ?

**C. Fromion** : si les accessoires sont nécessaires pour l'ordinateur c'est la somme de tout cela qui donne le prix d'achat du bien et c'est par rapport à ce coût que l'on apprécie le seuil.

**M. Renner** : le système d'exploitation est compris aussi dedans ?

**C. Fromion** : Cela dépend si c'est nécessaire à l'utilisation ; c'est au cas par cas.

**M. Pouzenc** ce seuil lui semble un peu bas de ce fait car avant 1 000 € c'était juste pour l'ordinateur. Ce seuil nécessite un travail de justification.

**C. Fromion** : c'est une règle qui préexistait. Chaque établissement vote et il faut que les présidents s'entendent entre eux. C'est néanmoins un seuil couramment retenu dans les établissements.

**M. Renner** : cela mériterait que l'on fasse un tour au niveau du Conseil des Membres.

**M. Pouzenc** : si on pouvait le monter à 1 200€ ça résoudrait pas mal de choses.

**C. Fromion** : c'est une règle qui préexistait. Il faudrait la voter avant la fin d'année.

**M. Renner** : on essaie de travailler sur cela pour le présenter au prochain conseil d'administration.

Le Conseil d'administration approuve les durées d'amortissements applicables aux biens acquis après le 31 décembre 2022.

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 0	Pour : 53
Adopté à l'unanimité				

#### 14 bis. Attribution des bourses de master ANITI

Présentation Chantal Soulé Dupuy (Dir. Graduate school ANITI) - Cf. document adressé au conseil d'administration

**R. Guilet** : ne se rappelle pas avoir déjà voté sur ces bourses.

**C. Fromion** : a été déjà voté pour une année donnée.

**R. Guilet** : les étudiants candidatent ?

**C. Soulé Dupuy** : Oui

**R. Guilet** : ces bourses sont au mérite. Les boursiers font des stages ? Est-ce que cette bourse est cumulative avec les stages ?

**C. Soulé Dupuy** : La bourse est sur 10 mois et donc ce n'est pas cumulable sur les premiers mois.

**R. Guilet** : la gratification est obligatoire donc les 10 000 € s'ajoutent à celle-ci ?

**C. Soulé Dupuy** : oui c'est cumulable. Ceux qui sont partis en alternance et qui devenaient salariés ne l'ont pas eu.

**R. Guilet** : cette bourse est une bourse de vie ?

**C. Soulé Dupuy** : oui, cela fait environ 1 000€ / mois.

**C. Soulé Dupuy** : est-ce que cela doit être voté chaque année ? Peut-on délibérer pour 5 ans ?

**M. Renner** : si le conseil d'administration est d'accord, on peut le faire pour 5 années universitaires.

**P. Puech** : quels sont les frais d'inscription de ces étudiants ?

**C. Soulé Dupuy** : ce sont les règles d'inscription des établissements qui s'appliquent.

**R. Guilet** : on vote sur la méthodologie ?

**C. Soulé Dupuy** suggère que l'on ne vote que ce qui est prévue de voter et pour les cinq ans on en discute.

**M. Renner** : On doit en fait voter la liste des lauréats donc on vote sur l'année 2022-2023.

Le Conseil d'administration approuve la liste d'attribution des bourses ANITI pour des étudiants en Master 1 et Master 2 candidats au sein de la Graduate School ANITI, pour l'année 2022-2023 conformément au dispositif faisant l'objet de la délibération n°2020/11/027.

<input checked="" type="checkbox"/> Vote <input type="checkbox"/> info	NPPV : 0	Contre : 0	Abs : 6	Pour : 47
Adopté				

**C. Soulé Dupuy** : demande la raison de l'abstention

**R. Guilet** : ne se rappelle plus si on a déjà voté sur ce sujet. Ce sujet le gêne donc il ne sait plus s'il s'était abstenu mais là il s'abstient.

## QUESTIONS ADMINISTRATIVES

### 15. Liste des conventions 2022 (info)

Pas de remarques

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Toulouse, le 9 décembre 2022

L'administrateur provisoire de  
l'Université Fédérale Toulouse Midi-  
Pyrénées

Marc RENNER

